



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
15 JUIIN 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

REPRESENTES : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-070	Ressources Humaines Création de l'emploi de Responsable projets Aménagements d'espaces publics et patrimoine bâti et modification du tableau des effectifs
-----------------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal le 30 mars 2016,

Considérant la nécessité de créer l'emploi de **Responsable de projets Aménagements d'espaces publics et patrimoine bâti** correspondant au grade de technicien territorial ou technicien principal 2^{ème} classe ou technicien principal 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

-La création de l'emploi permanent à temps complet correspondant au grade de technicien territorial ou technicien principal 2^{ème} classe ou technicien principal 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de **Responsable de projets Aménagements d'espaces publics et patrimoine bâti**

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 précitée.

L'agent devra alors justifier de diplômes et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement d'espaces publics, de l'environnement et du patrimoine bâti.

Il recevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'indice brut et l'indice majoré du grade de recrutement (s'il s'agit d'un titulaire) ou en fonction des diplômes détenus et de l'expérience (s'il s'agit d'un contractuel), le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- La modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2016 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Technicien

Grade : technicien territorial ou technicien principal 2^{ème} classe ou technicien principal 1^{ère} classe.

- ancien effectif Technicien 4 emplois budgétaires – 4 emplois pourvus

-ancien effectif Technicien Principal 2^{ème} classe 1 emploi budgétaire-1 emploi pourvu

- nouvel effectif **en fonction du recrutement**

Technicien 5 emplois budgétaires – 4 emplois pourvus

Ou Technicien Principal 2^{ème} classe 2 emplois budgétaires-1 emploi pourvu

Ou Technicien Principal 1^{ère} classe 1 emploi budgétaire-0 emploi pourvu

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/06/2016

Reçu en préfecture le 24/06/2016

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-211300504-20160615-DB2016_070-DE

APPROUVE la création de l'emploi de Responsable de projets Aménagements d'espaces publics et patrimoine bâti ainsi que la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

 **Le Maire de Lambesc,**
Bernard RAMOND

Envoyé en préfecture le 24/06/2016

Reçu en préfecture le 24/06/2016

Affiché le



ID : 013-211300504-20160615-DB2016_070-DE

